

LES PRIX DE L'ACADÉMIE VÉTÉRINAIRE DE FRANCE

HISTORIQUE ET MISSION DE LA COMMISSION DES PRIX DE L'AVF

L'Académie Vétérinaire de France (AVF, site : academie-veterinaire-defrance.org) a mis en place depuis longtemps une Commission des Prix.

Le président de la Commission des Prix est élu pour deux ans, la durée d'une Vice-Présidence suivie d'une année de Présidence de l'Académie Vétérinaire de France.

Le Président de la Commission des Prix de l'AVF 2017-2018 est le **Docteur Vétérinaire Éric Plateau**, de la Section Sciences Cliniques, élu vice-Président de l'AVF le 15 janvier 2017 et président 2018.

La Commission des Prix est composée de douze Membres de l'AVF en plus de son président:

Pour la Section 1, « Recherche et Enseignement » : Marie ABITBOL, Marianne BERDUGO, Bertrand DEPUTTE, Michel FOUGEREAU, René HOUIN, Henri MAURIN-BLANCHET et Jean-Paul ROUSSEAU.

Pour la Section 2, « Sciences Cliniques » : Alexandra BRIEND-MARCHAL, Eric GUAGUÈRE et Jean-Pierre JÉGOU.

Pour la Section 3, « Santé Publique et Productions Animales » : Pascale DUNOYER, Eric POUDELET et Josée VAISSAIRE.

La Commission des Prix de l'AVF attribue chaque année des prix afin de récompenser des jeunes confrères pour leur travail de thèse de Doctorat Vétérinaire et tous les deux ans des Prix pour récompenser des auteur(e)s d'ouvrages en rapport avec la médecine vétérinaire au sens large. Un éditeur ou une collection peuvent également être récompensés.

LES PRIX DE L'ACADÉMIE VÉTÉRINAIRE DE FRANCE RECOMPENSANT DES THÈSES D'EXERCICE

Chaque année, l'AVF attribue :

Un Prix de thèse de l'Académie Vétérinaire de France pour chaque École Vétérinaire :

Ce prix de thèse de l'AVF est destiné à **récompenser un travail personnel**.

La thèse est sélectionnée parmi les meilleures thèses d'exercice de Doctorat Vétérinaire de l'année universitaire précédente dans chaque École Vétérinaire.

Ce Prix de thèse donne lieu à la **remise d'un Diplôme et d'une Médaille de l'Académie Vétérinaire de France au Lauréat**. Il est **doté par AMPLI Mutuelle** (Avenir Mutuel des Professions libérales et indépendantes) à hauteur de 500€ par école pour le premier prix. Une école peut compter un ou deux lauréats. Si aucune thèse ne satisfait les critères de l'Académie, aucun prix n'est remis à l'école concernée. Les prix de thèse sont décernés aux lauréats lors de la remise des diplômes dans chaque école, en présence d'un Académicien et d'un représentant d'Ampli Mutuelle.

Les confrères récompensés sont autorisés à faire mention de leur **titre de « Lauréat de l'Académie Vétérinaire de France »** en se référant à la réglementation du Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires pour les titres dont un vétérinaire peut se prévaloir.

Chaque lauréat de l'Académie Vétérinaire de France pour un Prix de thèse est invité au mois de Juin de l'année suivante à **présenter son travail de thèse** à l'occasion d'une séance spéciale de l'AVF, dite « **Séance des Lauréats** » à Paris, en présence de son Directeur de thèse et souvent de son Directeur d'École. **Tous les frais de déplacement sont pris en charge par AMPLI Mutuelle** qui invite les lauréats à un déjeuner confraternel pour cette séance.

Il est aussi proposé au Lauréat de **publier sa présentation dans un article du Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France**, ce qui peut être une excellente opportunité de publication dans une revue indexée par l'INIST-CNRS (Institut de l'Information Scientifique et Technique) et largement diffusée via internet.

Un Prix Xavier Bernard de l'AVF:

Le Prix Xavier Bernard de l'AVF est un prix inter-écoles destiné à récompenser **une thèse ou un ouvrage concernant l'élevage et la pathologie des petits ruminants**. Xavier Bernard (1873-1966), agriculteur autodidacte, collaborateur de Hubert Lyautey au Maroc, fut un pionnier des méthodes modernes de culture. Mécène, son action est prolongée par la Fondation Xavier Bernard qui encourage, en particulier, le développement de l'agriculture et de l'élevage dans le Poitou. **La dotation de ce prix est assurée par la Fondation Xavier Bernard**. Elle peut varier d'une année à l'autre, mais **se situe en principe aux environs de 2300 €**. Le Prix Xavier Bernard est généralement remis lors de la Séance Solennelle de l'Académie Vétérinaire de France.

Par ailleurs, chaque année, la Commission des Prix sélectionne avec un représentant de AMPLI Mutuelle et pour AMPLI Mutuelle:

Un Prix AMPLI Mutuelle inter-écoles récompensant un étudiant pour une **thèse dont le thème est l'exercice professionnel libéral** dans des domaines comme le management, le social, la responsabilité professionnelle, le juridique, la fiscalité, les perspectives sur l'exercice futur comme la télémédecine. **Ce prix est doté par AMPLI Mutuelle à hauteur de 2 000€.**

PROCLAMATION DES PRIX DE THÈSE ET DU PRIX XAVIER BERNARD DE L'AVF ; REMISE DES PRIX DE L'ACADÉMIE VÉTÉRINAIRE DE FRANCE

Les prix de thèse et le Prix Xavier Bernard de l'AVF proposés par la Commission des Prix sont présentés au Conseil d'Administration de l'Académie qui les valide avant d'être présentés en Assemblée Générale de l'Académie.

La remise des prix est organisée à l'occasion de la **Cérémonie de Remise des Diplômes de chaque École** pour les Prix de Thèse, le et le Prix de AMPLI Mutuelle. Traditionnellement, le Prix Xavier Bernard est remis pour deux années successives en Séance Solennelle de l'Académie Vétérinaire de France qui est organisée tous les deux ans.

Il est important de maintenir durant cette période un contact permanent avec le Lauréat pour l'informer de son prix et de la nécessité de pouvoir compter sur sa présence pour la remise du Prix. On doit également lui préciser que sa présence à la Séance académique des Lauréats est nécessaire sauf circonstances exceptionnelles.

SÉANCE DES LAURÉATS DE L'ACADÉMIE VÉTÉRINAIRE DE FRANCE

L'AVF organise en juin 2019, pour les Lauréats 2018, la « **Séance des Lauréats** » dans les locaux de l'Académie Nationale de Chirurgie, aux Cordeliers, rue de l'École de Médecine, 75006 Paris au cours de laquelle les Lauréats de Prix de Thèse présentent leur travail de thèse (temps imparti : 20-25 minutes).

Deux collègues académiciens assistent les Lauréats pendant toute la période de préparation à cette séance. Ils leur donnent également la possibilité de préparer avec leur soutien un **article destiné à être publié dans le « Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France »** indexé et diffusé sur le web par l'INIST-CNRS (lien internet via AVF, <http://www.academie-veterinaire-de-france.org/bulletin.html> ou lien internet via INIST, <http://documents.irevues.inist.fr/handle/2042/47354>).

Les Directeurs de thèse sont également invités à la Séance des Lauréats par AMPLI Mutuelle, de même que les Directeurs des Écoles Vétérinaires. Un **déjeuner confraternel** réunit le midi les Lauréats, les Enseignants directeurs de thèses, les Directeurs des Écoles Vétérinaires, les responsables de l'AVF et ceux de AMPLI Mutuelle à la charge de la mutuelle.